



La LETTRE du PRESIDENT

Enfin !

Enfin notre gouvernement se penche sur un outil archaïque qui, dans sa composition actuelle, freine la volonté des plus dynamiques entrepreneurs : notre CODE du TRAVAIL ! Une somme d'articles qui a enflé au fil des années et des ministres successifs au point d'être devenu un obstacle au développement, ne servant ni l'économie, ni l'employeur, ni le salarié !

« le Code du Travail fait 3200 pages en France, 60 en Suisse et 600 en Allemagne ! ».
Pierre Gattaz, Président du Medef sur France-Info en juin 2013.

Depuis la création du GEBS, il y a 10 ans déjà, j'ai porté votre voix pour sensibiliser nos députés sur la nécessité vitale de réformer afin de le simplifier notre Code du Travail. Au lieu de cela, jusqu'à présent, de nouvelles mesures sont venues l'une après l'autre le complexifier ...

Jusqu'à fin janvier, lorsque Robert Badinter a remis un rapport sur la réforme du Code du travail au Premier Ministre, Manuel Valls ! Dans ce rapport, l'ancien garde des Sceaux présente 61 "principes essentiels" qui doivent régir ce texte.

Le rapport préconise des droits fondamentaux qui pourraient être inscrits dans le prochain Code du travail. La place du CDI est ainsi réaffirmée. Il ne peut être à durée déterminée que dans des cas prévus par la loi. Le comité retient aussi le principe du salaire minimum, prévu par la loi. Cette dernière fixe aussi la durée du temps de travail : au-delà de la durée normale, tout salarié a droit à une compensation (heures supplémentaires, jours de récupération...).

La commission ne souhaite pas déréguler le temps de travail, et préconise de ne pas toucher aux 35 heures, même si le Président François Hollande a déjà promis des assouplissements.

Si, à travers cette réforme, le gouvernement souhaite rendre le Code du travail plus lisible et favoriser l'emploi, s'il espère donner plus de souplesse aux entreprises pour négocier leur organisation du travail avec les syndicats, **il ne faudrait pas que ce soit un simple « toilettage »** comme les premières mesures – certes encourageantes – présentées par la Ministre de tutelle Myriam El Khomri tendent à le prouver !

C'est d'une complète refonte dont nous avons besoin, un grand chantier de révision du Code du Travail, pour en faire un outil moderne au service de l'emploi, c'est-à-dire au service des Entrepreneurs autant qu'à celui des employés.

Soyez donc assurés, chers adhérents du GEBS, de ma plus grande vigilance - avec votre Conseil d'Administration - sur toutes les propositions de nos gouvernants concernant votre quotidien, vos préoccupations d'aujourd'hui et de demain.

Je vous donne rendez-vous lors de nos prochains événements et vous souhaite une excellente semaine,

Sartrouville, le 22 février 2016

Francis SEVIN
Président du GEBS
Le Groupement des Entreprises de la Boucle de la Seine